

*Direction*  
Tél. : 02.47.23.33.41  
Fax : 02.47.23.33.04  
chic@chicacr.fr

## **DECISION N° 2020-74** **portant délégation de signature**

Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise - Château-Renault,

Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'article D 6143-33 du Code de la Santé Publique,  
Vu les articles D 714-12-1 à D 714-12-4 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé Publique,  
Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des Instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puériculture, masseur-kinésithérapeute, pédicure podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur et notamment son article 6, dernier alinéa,  
Vu l'arrêté du Président du Conseil Régional N° SA 2011/17 en date du 12 mai 2011 procédant à l'agrément de Monsieur Dominique ARTHEMISE GOSNET en tant que Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Intercommunal d'Amboise – Château-Renault,  
Vu l'arrêté de nomination de Monsieur Frédéric MAZURIER, en qualité de Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal Amboise-Château-Renault en date du 26 décembre 2019

### **DECIDE :**

**Article 1er : Monsieur Dominique ARTHEMISE GOSNET**, Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, bénéficie d'une délégation de signature pour :

- les ordres de missions des professionnels de l'IFSI dans le cadre de leurs missions d'enseignement ou administratives,
- les conventions avec les intervenants de l'I.F.S.I.,
- les devis de formation des élèves aides-soignants et étudiants en soins infirmiers,
- les devis de formations préparatoire et continue,
- les demandes de subvention et les conventions de formation avec le Conseil Régional du Centre, ou des organismes prenant en charge des stagiaires de la formation professionnelle (employeurs, pôle emploi, OPCO et OPCA...),
- les conventions des étudiants cadres en stage pédagogique l'I.F.S.I.,
- les conventions de stage des apprenants en I.F.S.I. et I.F.A.S.,
- les documents en lien avec le remboursement des frais de déplacement en stage et des indemnités de stage des apprenants,
- les procès verbaux des instances de l'IFSI/IFAS au regard de ce qu'impose la réglementation.

**Article 2 :** En l'absence de Monsieur Dominique ARTHEMISE GOSNET, les documents seront signés par Madame Carole MARQUENET, Coordinatrice Pédagogique de l'IFSI / IFAS d'Amboise.

**Article 3** : La présente décision prend effet le 14 décembre 2020 et se substitue à toute décision antérieure relative au même objet. Elle peut être retirée en cas de changement de fonction de Monsieur ARTHEMISE GOSNET ou de Mme MARQUENET

**Article 4** : La présente décision sera communiquée au Conseil de surveillance et transmise au receveur du CHIC ; elle sera rendue publique par affichage dans les locaux du CHIC et diffusée sur le site Intranet et Internet de l'établissement.

A Amboise, le 14 décembre 2020

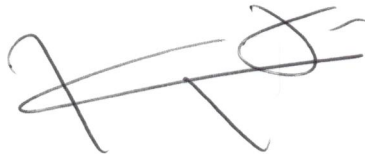
Vu et accepté



D. ARTHEMISE GOSNET

Vu et accepté

C. MARQUENET



Le Directeur ,

F. MAZURIER



*Destinataires : Monsieur le Directeur  
Madame le Trésorier Principal  
Monsieur ARTHEMISE GOSNET  
Madame MARQUENET*